Equipage 33

L'Association des Paralysés de France en
GIRONDE

Décembre 2015 / n°108

Sommaire

Edito	p 2
Le nouveau CAPFD	p 3
Convention entre l'APF et l'Agefiph	p 4
Emploi et loi Macron	p 5
Projet de loi et montant de l'épargne	p 6
MDPH : « Stop à la casse » / Rendez-vous à la MDPH	p 7 à 9
Groupe Accessibilité : infos sécurité routière/parc Relais : mode d'emploi !	p10
Les schémas Directeurs d'Accessibilité Programmée (SD'AP)	p 11
Journée Emploi Handicap de l'APF	p 11
Miss et Mister APF : PREPAREZ-VOUS !	p 12 à 14
Interview HandiDon	p 15
La brigade du TREMMA	p 16 et 17
Découvrez «Cook Hand Balads »	p 17
Souvenirs d'été	p 18
Los Angeles : Yes !!!,.. good !	p 19
« trop bien, la sortie « cata !» : c'était super marrant ! »	p 20
Adhérez !	p 24

Repas de la nouvelle année !!!

SAMEDI 9 JANVIER 2016

de 12h00 à 17h00

au restaurant Le Relais de Gascogne situé à St Pey d'Armens près de St Emilion !

Retournez-nous vite votre fiche d'inscription !

Renseignements auprès de l'accueil de la délégation : 05 56 08 67 30

« Nous entendons déjà les gourmands « se lécher les babines » !

17€/personne

Apéritif avec Amuse-bouche
Velouté
Cassolette de lasagne
Confit de canard pommes sautées
Fromage
Dessert
Café

Avec la grande coopération des membres du groupe Relais du Libournais

Bulletin départemental de la délégation APF de Gironde
30 rue Delacroix - 33200 BORDEAUX - tél. 05 56 08 67 30 - fax 05 56 08 28 87 -
Mail : dd.33@apf.asso.fr - Blog : http://apf33.blogs.apf.asso.fr - facebook

Édito

La fin d'année étant très proche maintenant, je profite de ce dernier numéro d'équipage 2015 pour vous souhaiter de très bonnes Fêtes !

Avant de nous retrouver dès le 9 Janvier pour un repas, puis d'enchainer les événements jusqu'aux estivales, la petite trêve de Noël sera, je l'espère, pour tous, un bon moment de repos et de réconfort.

En attendant, je souhaite vous dire à quel point l'actualité est préoccupante. Les MDPH, les AD'AP, le projet de loi de finances 2016… La législation évolue constamment et malheureusement, depuis la loi du 11 février 2005, c'est toujours ou presque à son détriment et donc au nôtre.
La loi sur l'adaptation de la société au vieillissement a secoué les MDPH. Si aujourd'hui le GIP (Groupement d'intérêt public) permettant la gestion de ces dernières en lien avec le département, l'Etat et les Associations, semble sauvé, l'indépendance des MDPH est malgré tout de plus en plus précaire. Si l'APF tient à défendre ce statut d'autonomie, c'est parce qu'il est primordial que les usagers soient partie prenante des décisions qui les concernent. Toutefois, la défense des MDPH ne doit pas se limiter à la forme mais doit bien aussi porter sur le fond, les délais de traitements des dossiers, l'élaboration des plans d'aides personnalisées, la réalisation pleine et entière de toutes ces missions…
Les Agendas d'Accessibilité Programmée (AD'AP) quant à eux, ont été mis en place malgré nos manifestations, pétitions et actions en tout genre. Aujourd'hui, force est de constater que pour certains bâtiments, nous devrons encore attendre avant d'y accéder. Souhaitons, au moins que cette fois-ci, l'Etat s'assurera que tout le monde participe à ce processus. Mais rien n'est sûr, soyons vigilants !
Chaque année, nos députés et sénateurs votent le projet de loi de finances pour l'année suivante. Cette année, nous avons eu la mauvaise surprise de voir apparaître une proposition scandaleuse faite par le ministère en charge du budget. Il s'agissait de déduire de l'AAH le montant des intérêts des livrets non imposables (Livret A, LDD…). Heureusement, notre mobilisation à tous a porté ses fruits et le gouvernement est revenu en arrière. Là encore, notre vigilance doit être de chaque instant.

Je souhaitais dans cet édito faire un petit tour de présentation du nouveau Conseil APF de Département (CAPFD). Après la période réglementaire des élections, prévoyant des délais de contestation et de mise en place, le conseil d'administration a validé l'ensemble des CAPFD.
En conséquence, en Gironde, **nous avons une équipe de 10 élu(e)s** à l'heure actuelle et nous pouvons coopter une personne, ce que nous ferons. Autre nouveauté, pour les nouveaux Conseils, l'apparition de membres associés, notre conseil décidera peut-être d'utiliser cette possibilité pour étoffer le groupe**.**
En attendant, il est composé de trois nouveaux élus : Inès Dron, Humbert Guillout et Dominique Roussel. Le Conseil compte également sept membres réélus : Bénédicte Alliot, Catherine Estienne, Jean-Marc Favier, Thierry Ganille, Brigitte Houdayer, Patrick Parrot et moi-même.
Dans ce nouveau Conseil, nous avons eu la possibilité d'avoir **plusieurs suppléants**. Ainsi **Inès, Humbert et Jean-Marc** me soutiennent dans le rôle de représentant qui m'a été à nouveau confié. Notre petit groupe renforcé par **Dominique** se réunit en **bureau le mercredi soir**, tandis que notre Conseil garde son rythme **d'une réunion plénière par mois, à laquelle vous pouvez toujours assister**

Enfin, je conclurais par une petite annonce. Pour la première fois à Bordeaux, nous accueillons le salon sur l'autonomie. Ce dernier nommé : « Salon Autonomic Atlantique 2016 » se tiendra au Parc des Expositions le jeudi 3 et le vendredi 4 mars 2016.

Joyeuses Fêtes !

Le Représentant du Conseil APF de Département
Olivier Monteil

Le nouveau Conseil APF de Département (CAPFD)

Olivier Monteil
Représentant du CAPFD

Inès Dron
Suppléante du CAPFD

Humbert Guillout
Suppléant du CAPFD

Jean-Marc Favier
Suppléant du CAPFD

Bénédicte Alliot
Membre du CAPFD

Catherine Estienne
Membre du CAPFD

Thierry Ganille
Membre du CAPFD

Brigitte Houdayer
Membre du CAPFD

Patrick Parrot
Membre du CAPFD

Dominique Roussel.
Membre du CAPFD

Sortez vos agendas, vos tablettes, i phones et i pad !!
Notez-y la date

ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE 2016

samedi 27 février à partir de 13h30
à la Délégation APF de Gironde
30 rue Delacroix à Bordeaux Caudéran

sur le thème : « Construire sa vie, comment, en situation de handicap ? »
10 ans après la loi du 11 février 2005, comment ai-je construit et organisé ma vie ?

Après une présentation brève mais obligatoire des différents rapports d'activité et moraux, des ateliers vous seront proposés pour échanger sur la famille et les relations sociales, les activités culturelles et sportives, la scolarité, le travail ou le bénévolat ainsi que sur la réorganisation de l'APF ce qui permettra de faire un point sur la loi de février 2005 et de la situation actuelle et future de notre association. Le soir, suivra une soirée thématique et festive organisée par le groupe Relais de Mérignac.
Renseignements : 05 56 08 67 30

Brigitte Houdayer
Membre du CAPFD

Emploi des personnes en situation de handicap L'APF et l'AGEFIPH signent une convention !

L'accès à la vie professionnelle et le maintien dans l'emploi constituent les vecteurs essentiels de l'inclusion et de la participation à la société pour les personnes en situation de handicap.

L'Association des Paralysés de France (APF) et l'Association pour la Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (AGEFIPH), fortes de leur investissement commun en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap, ont signé une convention nationale, qui a pris effet le 1er septembre.
Conclue pour 3 ans, elle vise à proposer des solutions concrètes au service de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap et des employeurs du secteur privé.
Ce partenariat concrétise une volonté de partager les expertises, et pour l'APF de structurer une démarche de meilleure appropriation par ses acteurs.
Cette convention mobilise ainsi l'ensemble des acteurs du réseau APF (salariés, bénévoles, élus associatifs, adhérents et usagers en situation de handicap moteur) et bénéficie des compétences de l'AGEFIPH. Elle comprend trois objectifs principaux :

- **Le développement de l'information** sur les dispositifs, les acteurs et les mesures de l'AGEFIPH ;
- **L'amélioration et l'harmonisation de la qualité des actions de sensibilisation menée par l'APF** ;
- **La contribution à une meilleure visibilité et la valorisation des actions de l'APF** pour l'emploi des personnes en situation de handicap.

Cette démarche volontariste permettra la constitution d'un réseau de 200 personnes ressources formées, informées et outillées sur l'ensemble du territoire métropolitain ; un réseau efficace pour soutenir l'accès et le maintien en emploi en milieu ordinaire dans le secteur privé des personnes en situation de handicap. Il sera l'interlocuteur des personnes en situation de handicap, des employeurs du secteur privé, des acteurs locaux et des pouvoirs publics en matière d'accès à l'emploi en milieu ordinaire.
L'AGEFIPH apporte un soutien technique et financier à la mise en oeuvre de cette convention.

Afin de mettre en œuvre la convention nationale APF-AGEFIPH, un conseiller technique vient d'être recruté au siège de l'APF Paris et sera l'interlocuteur privilégié de cette dynamique en lien avec les équipes régionales.

Comme l'inscrit le projet associatif de l'APF, « Le temps est venu de bouger les lignes pour l'emploi des personnes en situation de handicap ! »

Brigitte Larbodie
Directrice

L'obligation d'emploi de travailleurs handicapés libéralisée par la loi Macron

(Source de cet article : Handicapsinfos.com le 10 septembre 2015)

Depuis 2005, chaque entreprise de plus de 20 salariés est tenue à une obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH).
Cet effectif doit au moins représenter 6% du nombre total de salariés.
Mais si l'embauche directe était jusqu'à présent la seule solution, la loi Macron, publiée le 7 août dernier au Journal Officiel, libéralise cette contrainte.
Elle permet également de s'acquitter des contributions annuelles que chaque société doit payer dans le cas où elle ne pourrait pas employer un salarié handicapé. Ainsi dorénavant, pour remplir cette obligation, les entreprises concernées pourront :

- Conclure des contrats de fourniture, de sous-traitance ou de prestations de services avec un travailleur indépendant handicapé (artisans, commerçants, agents commerciaux…) ;
- Prendre en stage d'observation des élèves de moins de 16 ans de l'enseignement général qui ont droit à la prestation de compensation du handicap, l'allocation compensatrice pour tierce personne ou l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé, mais dans la limite de 2% de l'effectif total des salariés de l'entreprise ;
- Accueillir des personnes handicapées pour des périodes de «mise en situation en milieu professionnel», un nouveau statut crée par la loi Macron ;
- Appliquer des accords de branches, de groupes, d'entreprise ou d'établissement agréés prévoyant un programme en faveur des travailleurs handicapés ;
- En disposant de plus en plus de possibilités de s'acquitter de cette obligation d'emploi, les employeurs ne sont donc plus seulement tenus d'embaucher directement mais peuvent par le biais des stages apprendre à mieux connaitre les jeunes handicapés en cours de formation professionnelle

(lire la suite sur www.handicapsinfos.com)

Brigitte Larbodie
Directrice

Augmentation de l'AAH
(Allocation adulte handicapé)

Au 1er septembre 2015 :
807,65 € / mois

Le complément de ressources :
179,31 € / mois

La majoration pour la vie autonome :
104,77 € /mois

Restons vigilants !
Projet de loi sur la taxe des personnes en situation de handicap concernant le montant de l'épargne !

Au mois d'octobre, comme évoqué dans l'édito, nous apprenions la volonté du gouvernement de pénaliser les personnes titulaires de l'AAH en déduisant du montant de celle-ci, le montant des intérêts obtenus par les placements sur les livrets non imposables. Heureusement, l'Etat a fait marche arrière. Ainsi dans un communiqué de presse, du 4 novembre, intitulé : « Une victoire pour les personnes en situation de handicap qui font reculer le gouvernement !», nous pouvions lire : « l'APF prend acte de cette décision de bon sens du gouvernement mais accuse Bercy d'avoir engagé cette mesure d'économie injuste et injustifiable, qui a fortement inquiété les personnes en situation de handicap et leur famille en incitant déjà certaines à fermer leur compte sur livret !… ».
Le retrait de cette mesure a été annoncé dans l'hémicycle de l'Assemblée à l'occasion de l'examen du volet solidarité et insertion du budget par la secrétaire d'état chargée des personnes handicapées, Ségolène Neuville qui déclarait, entendant les *"inquiétudes"*, le gouvernement a *"décidé de ne pas appliquer cette mesure en l'état, au regard de son impact sur les ressources des personnes concernées"*. (Source : Francetv info avec AFP, mis à jour le 03/11/2015 à 23:01).
Le gouvernement n'appliquera donc pas le nouveau mode de calcul proposé et que nous contestions.
Pour mémoire, en moins d'une semaine, la pétition lancée par l'APF via :
change.org/HandicapStopIndecence recueillait plus de 48 000 signatures.
Aujourd'hui, nous ne pouvons que remercier vivement tous les citoyens pour cet élan de solidarité !

Quelques éléments de compréhension chiffrés :

Le Livret A, dont le rendement est de 0,75% depuis le 1er août 2015 peut rapporter au maximum 205 €.
Le seuil de pauvreté pour une personne seule est de 987 €.
Le montant de l'AAH est de 807,65 € depuis le 1er septembre 2015.

Et lorsque les personnes y ont droit, elles peuvent en plus bénéficier des compléments suivants : **Le complément de ressources de 179,31 € ou de la Majoration pour la Vie Autonome (MVA) de 104,77 €.**

En conséquence, dans le meilleur des cas, une personne en situation de handicap vivant seule atteignant à peine le seuil de pauvreté, l'Etat se proposait de la précariser encore plus en lui retirant de son allocation, le montant des intérêts des livrets.
Cela générait une perte financière bien plus lourde qu'il n'y paraît. Pour percevoir les compléments, il faut absolument avoir l'AAH à taux plein. La perte de revenu pouvait donc être de 1257,24 € ou de 2151,72 € par an suivant le complément perdu.

Par ailleurs, pour les personnes concernées, si elles «ont de l'argent de côté» c'est souvent au prix de sacrifices et/ou grâce à l'aide de leur famille. Généralement, cette épargne est là pour amortir les coups durs ou financer un projet, comme tout autre citoyen en réalité. **Si on met ces éléments en balance avec en plus le constat que les restes à charge (santé…) sont de plus en plus élevés, on ne peut que crier à l'injustice.** J'irais plus loin en disant que pour moi, il ne faut avoir que peu de conscience sociale ou de connaissance de la réalité du quotidien pour oser proposer une mesure aussi déplorable et stigmatisante de surcroît.

Pour le moment, soyons soulagés de ce retrait, mais restons vigilants dans la mesure où *"décider de ne pas appliquer cette mesure en l'état"* n'est pas synonyme de suppression pure et simple.
Si notre pays doit encore faire des économies pour tenir ces objectifs d'endettement, peut-être que nos élus de la République devraient se pencher sur d'autres pistes d'économies.

Quoiqu'il en soit, restons sur nos gardes !

Olivier Monteil
Représentant du CAPFD

Actualités nationales et locales

0502

MDPH : alerte sur l'accès aux droits des personnes en situation de handicap et de leur famille : « Stop à la casse » !

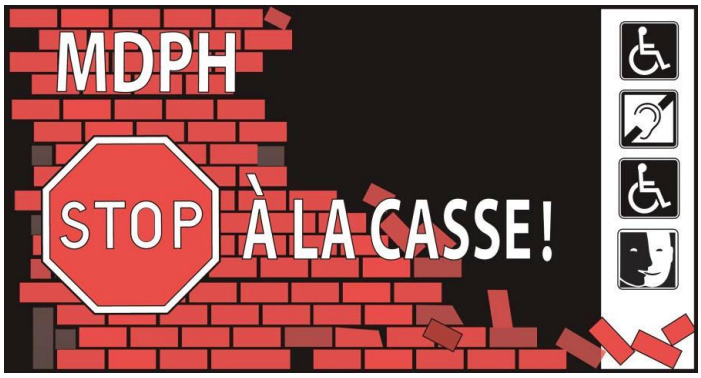

Le 14 octobre dernier, l'APF a décidé d'une journée d'action nationale pour dénoncer les menaces qui pèsent sur les MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Ces guichets d'accès aux droits créés par la loi de 2005 peinent déjà à garantir l'intégralité de leurs missions. Le projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement prévoyait la fusion des MDPH avec les services intégrés des conseils départementaux (ex conseil généraux) pour l'aide aux personnes âgées.
Si nous pouvons voir ces futurs services, appelés fréquemment Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) comme un point potentiellement positif car allant dans le sens de la surpression de la barrière d'âge entre les personnes en situation de handicap et les personnes âgées, en réalité il n'en est rien. En effet, l'indépendance et l'impartialité décisionnelle des MDPH se trouvent remise en cause en cas de fusion.

L'autonomie même relative des MDPH doit permettre l'implication de tous les acteurs concernés dans sa gestion, en particulier celle de l'Etat.
Par ailleurs, il est nécessaire de renforcer leur fonctionnement pour garantir l'exercice de leurs missions dans l'intérêt des personnes qui ont besoin de les solliciter.

En Gironde, nous sommes donc intervenus par une allocution officielle en commission permanente du CDCPH (conseil départemental consultatif des personnes handicapées) le 14 octobre. Dans le même temps, nous étions reçus par madame Delay, Directrice de la MDPH. Lors de ces deux temps, il nous a été garanti que dans notre département, nous allons vers un pôle autonomie ; pôle qui malgré le rapprochement de ses services à l'occasion du déménagement de la MDPH, garantira son indépendance.
Nous restons mobilisés et nous rencontrons prochainement Mr Gleyse, Président du Conseil Départemental. Ce sera pour nous l'occasion de revenir sur ce sujet mais aussi d'évoquer le contenu des missions des MDPH, avec un point sur les Plans Personnalisés de Compensation (PPC) et en particulier sur les plans d'aides humaines ainsi que leurs contrôles d'effectivité.

Je profite également de cet article pour mettre le doigt sur un certain nombre de problématiques liées à la Prestation de Compensation (PC). Nous souhaitons attirer votre attention sur quatre points :

- La déduction à posteriori et illégale du plan d'aide humaine, de temps dédiés à l'accomplissement de soins infirmiers
- L'articulation de la PC (prestation de compensation) et de la Majoration Tierce Personne (MTP)
- La révision à la baisse des plans d'aide humaine
- Le versement de la PC directement au service d'aide humaine et son financement par CESU (Chèque Emploi Service Universel).

1/ La déduction à postériori du plan d'aide humaine de temps dédié à l'accomplissement de soins infirmiers

Certains conseils départementaux constatant, lors du contrôle d'effectivité de la Prestation de Compensation (PC) ou au moment de son renouvellement, que des actes infirmiers sont réalisés auprès du bénéficiaire de la PC invitent la MDPH à revoir à la baisse ces plans. Cette pratique est illégale dans la mesure où le plan d'aide initial a été fixé au regard d'un certain nombre d'activités qui ne comprennent absolument pas les actes infirmiers. Il n'y a donc aucune raison pour, à posteriori, venir déduire de ce plan des aides qui interviennent par ailleurs et indépendamment des heures effectuées dans le cadre de la PC.

2/ L'articulation de la Prestation de Compensation (PC) et de la Majoration Tierce Personne (MTP) : une jurisprudence insatisfaisante.

Deux affaires relatives à la question de la déduction inadéquate de la MTP de la PC volet aide humaine ont été portées devant le Conseil d'Etat, lequel a rendu des décisions de non admission :

- Le premier cas concernait un conseil départemental ayant décidé de subordonner le versement de la Prestation de Compensation (PC) à l'utilisation prioritaire par la personne de sa Majoration Tierce Personne (MTP) pour couvrir le besoin en aide humaine reconnu par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) alors même que la MTP avait déjà été déduite en amont par la CDAPH lors de la fixation du montant de la Prestation de Compensation (PC).
- Le second cas concernait un conseil départemental qui, au moment du contrôle d'effectivité de la prestation, avait considéré que la Majoration Tierce Personne (MTP) aurait dû être affectée prioritairement aux dépenses d'aide humaine, la Prestation de Compensation (PC) ne devant intervenir que pour le surplus et en avait déduit ainsi l'existence d'un trop perçu. Là encore, la Majoration Tierce Personne (MTP) avait été correctement déduite au moment de la fixation du montant de la de la Prestation de Compensation (PC).

Le Conseil d'État en rendant deux décisions de non admission a ainsi rejeté les pourvois mais n'a pas jugé sur le fond la problématique puisque la décision de non-admission est dispensée de motivations (L822-1 du code de justice administrative).

L'APF maintient sa lecture quant à l'illégalité de ces déductions et souhaite vivement que le Conseil d'Etat soit amené à juger des affaires similaires sur le fond.

3/ La révision à la baisse des plans d'aide humaine : vigilance au moment du renouvellement du droit.

De nombreux plans de compensation octroyés pour 10 ans en 2005 vont être prochainement renouvelés.

L'heure étant aux évaluations par les équipes pluridisciplinaires en deçà des besoins réels des personnes et aux décisions de la CDAPH insuffisantes en terme de compensation, nous souhaitions vous rappeler trois leviers d'actions qui peuvent permettre de défendre au mieux une compensation acceptable des conséquences du handicap :

- Procéder à une quantification très précise du besoin heure par heure sur « une journée-type» en amont de la visite de l'équipe pluridisciplinaire et en prenant appui sur l'annexe 2-5 du code de l'action sociale et des familles - référentiel pour l'accès à la prestation de compensation - qui est l'outil de référence pour déterminer le besoin de compensation d'une personne.
- Formuler des observations écrites en réaction au Plan Personnalisé de Compensation (PPC) proposé par l'équipe pluridisciplinaire dans les 15 jours suivant sa réception en cas de constat d'un décalage entre préconisations et besoins réels.
- Formuler des recours gracieux et/ou contentieux devant le Président de la MDPH et/ou le TCI si la décision de la CDAPH n'est pas satisfaisante au regard des besoins de compensation de la personne.

4/ Le versement de la PC directement au service d'aide humaine et le financement de la PC par CESU : quel cadre juridique ? Il s'agit de deux démarches relativement récentes qui tendent à se généraliser pour lesquelles il semble utile d'avoir à l'esprit que si elles sont possibles, elles doivent néanmoins être mises en place avec l'accord de la personne.

Le versement de la PC à un tiers : le principe du versement direct à la personne connaît deux exceptions :

- La personne handicapée a choisi de désigner comme mandataire, un organisme mandataire agréé ou un centre communal d'action sociale. Pour que cette disposition s'applique, il ne suffit pas que la personne handicapée ait recours à un service mandataire, il faut encore qu'elle demande expressément que celui-ci perçoive et gère pour son compte l'élément de la prestation de compensation (article R245-61 CASF)

- La personne handicapée ne paie pas ses frais liés à un besoin d'aide humaine. La personne, ou l'organisme, qui en assure la charge peut alors obtenir du président du conseil départemental, que tout ou partie de l'élément lui soit versé directement (article L245-8 du code de l'action sociale et des familles)

La possibilité de versement direct au service prestataire n'est donc même pas prévue par les textes. Si elle peut néanmoins être envisagée et s'avérer pertinente pour un certain nombre de personnes (prévention des indus), elle ne doit pas pour autant être imposée à la personne.
Versement de la PC par CESU (chèque emploi-service universel) : l'article R245-68 du code de l'action sociale et des familles, dispose : «Les éléments de la prestation de compensation finançant des charges mentionnées à l'article L. 1271-1 du code du travail peuvent être versés sous forme de chèque emploi-service universel (CESU), si le bénéficiaire ou son représentant légal en est d'accord. »
La prestation de compensation est versée sous la forme d'un virement sur le compte bancaire du bénéficiaire. Toutefois, l'élément « aide humaine » de la PC peut, avec l'accord de la personne handicapée ou de son représentant, être versé sous la forme d'un chèque emploi-service universel dans le cas de recours à un salarié ou à un service d'aide à domicile agréé. Les bénéficiaires de la PC ne doivent donc pas être contraints d'utiliser les Chèque Emploi-Service Universel (CESU).
Le principe est le même pour l'APA : versement au bénéficiaire sauf accord de celui-ci pour que l'allocation soit versée directement au service prestataire ou à l'établissement (Article L232-15 du code de l'action sociale et des familles)]. **Nous restons bien entendu à votre disposition pour vous assister sur ces questions ou pour toute autre information.**

Olivier Monteil
Représentant du CAPFD

A l'occasion de la journée nationale APF « Touche pas à ma MDPH »

Le 14 octobre 2015, nous avons eu rendez-vous avec la directrice de la MDPH Gironde, Madame Delay. Nous lui avons rappelé l'attachement de l'APF à la gouvernance actuelle de la MDPH avec son Groupement d'Intérêt Public (GIP) et nous lui avons remis le communiqué de presse national.
Projet de création des maisons départementales de l'autonomie» en Gironde : Madame Delay nous garantit que la MDPH restera un GIP avec ses propres évaluateurs, ses propres outils… Seront mutualisés l'accueil téléphonique, la fonction RH (Ressources Humaines), le support informatique, la veille juridique……..
Changement de locaux et déménagement : Madame Delay pense que l'impact du déménagement sur les délais de réponse sera faible. Le déménagement de la MDPH et la numérisation des dossiers seront réalisés à l'horizon de l'été 2016.
En projet : ouverture de guichets MDPH sur les 9 pôles de solidarité du Conseil départemental. Une expérimentation existe sur le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) de la Réole. Pas d'inquiétude non plus de Madame Delay en termes de délais sur le renouvellement des premiers dossiers MDPH (nous avions fait part de notre crainte d'un « embouteillage » et rappelé les délais déjà non tenus).Nous avons fait part de notre inquiétude sur la révision à la baisse des plans de compensation. Suite aux bilans de la CNSA (caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) sur les pratiques concernant l'ensemble du territoire, les orientations sont pour plus d'harmonisation et d'équité sur le territoire. Nous lui avons indiqué que nous rencontrerions également les élus du conseil départemental sur la mise en place des Maisons Départementales de l'Autonomie (MDA) et sur d'autres sujets.

Brigitte Larbodie
Directrice

Activité du groupe accessibilité du CAPFD

1er Journée thématique sécurité routière :
Dans le cadre de nos activités, nous allons organiser une **demi-journée thématique le 5 avril 2016** de **14h à 17h à la Délégation Départementale** à Bordeaux Caudéran (30 rue Delacroix*) infos : liane 2 arrêt carton ou rocade sortie 9).*
La sensibilisation sur la sécurité routière et notamment sur le déplacement des personnes handicapées avec un fauteuil roulant et plus particulièrement avec un fauteuil électrique.
Points abordés : respect des règles de sécurité routière, point sur les assurances pour les fauteuils électriques, etc ….
Nous souhaitons faire intervenir de nombreux partenaires : ergothérapeute, assistante sociale du SAVS, prévention routière, association VLH (Vive Libre l'Handicap), les ambassadeurs PMR de Kéolis.
Une affiche sera réalisée pour annoncer cette journée et des invitations seront lancées à toutes les structures APF, adhérents et bénévoles de la Délégation.
Information sur les parcs relais du tramway
Le groupe accessibilité a eu une réunion le 6 octobre dernier avec Messieurs Alain Guermeur et Frederic Prat de Kéolis, au sujet du fonctionnement et de la prise de ticket des parcs relais.

Afin de mieux comprendre le fonctionnement nous allons vous exposer ce qu'il faut savoir en priorité :
Quand je prends le tram à partir d'un parc relais, je dois **prendre un ticket P+R** (Parking + Relais) pour 1 personne ou 5 personnes maximum à la **borne de distribution** des tickets **dans le parc relais ou sur le quai de ce dernier.** Une fois dans le tram **je dois impérativement valider mon ticket, pour pouvoir ressortir du parc relais**. **Ce ticket** est valable pour effectuer des **trajets pendant une heure**. **Mais attention** : **si je dois reprendre un autre ticket**, je **dois impérativement garder mon premier ticket pour pouvoir ressortir du parking relais.**
Lorsque j'arrive en voiture devant le parc relais, si celui-ci indique **complet**, il faut **appeler à l'interphone situé au niveau des bornes d'entrée,** car **les places réservées aux personne en situation de handicap ne sont pas forcément toutes utilisées** : à partir de là, une personne va vous répondre et vous **indiquera si il y a encore des places disponibles.**
Pour tous les parcs relais il existe un appel sur les bornes pour être en relation avec un technicien si vous avez un problème dans le parking.
Le parking relais d'Arlac est le seul à disposer de personnel, le seul centre général qui reçoit tous les appels des différents parcs, et qui surveille ceux-ci par vidéo.

A l'entrée de chaque parking est disposé un panneau regroupant les infos suivantes :

Les infos pour les abonnés et non abonnés : les tarifs et diverses infos pour la clientèle. Au bas du panneau les infos pour les personnes en situation de handicap et lors de notre réunion nous avons sollicité les personnes responsables des parkings pour que les infos soient remontées sur le panneau et écrits en plus gros, car actuellement nous jugeons que ce n'est pas visible correctement depuis un véhicule.

Plus globalement, il est aussi possible de consulter régulièrement le site www.infotbc.com sur lequel toutes les actualités du réseau sont mises à jour quotidiennement.

Philippe Lefebvre
Chargée de mission Accessibilité

Mise en accessibilité des transports ferroviaires régionaux et nationaux : Le Sd'Ap

Quelques informations sur le SD'AP (Schéma directeur d'accessibilité programmée)

Suite à une réunion du 2 novembre 2015, ont été abordés les sujets suivants :

- Dans le cadre du Sd'Ap planification des travaux ferroviaires, gares, quais, etc…..
- Présentation du Sd'Ap des transports régionaux suite à son adoption en séance plénière du 19 octobre 2015.
- Présentation du Sd'Ap des transports ferroviaires nationaux par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)
- Priorisation de travaux pour les villes de plus de 1000 utilisateurs des transports.
- L'ensemble du matériel roulant ferroviaire au niveau national prévu pour 2025

Une nouvelle norme européenne est prévue pour 2016 ; celle-ci aura pour conséquence de « lever» des avis de non-conformité pour les gares déjà aménagées et pour lesquelles des audits ont été effectués.
Nous aurons bien évidemment les comptes-rendus de toutes ces réunions à la Délégation APF de Gironde pouvant être consultées par ceux qui le souhaitent.

Philippe Lefebvre
Chargé de mission Accessibilité

Patrick Parrot
Membre du CAPFD et du groupe Accessibilité

4ème journée APF Emploi Handicap, un joli succès !

Comme annoncé dans le numéro de juillet d'Equipage 33, **cette journée de préparation aux forums emploi organisée par le groupe emploi de l'APF s'est déroulée le jeudi 15 octobre à l'Athénée municipal à Bordeaux,** à quelques semaines des Rencontres Emploi Handicap de Bordeaux au Hangar 14 du 17 novembre 2015.

L'objectif de notre journée était de préparer au mieux les participants à ces forums emploi en leur proposant un programme de conférences sur les spécificités de l'emploi avec un handicap.

Cette année, nous avons évoqué :

- les techniques de recherche d'emploi,
- l'importance des réseaux sociaux sur la recherche d'emploi,
- les nouveaux métiers du web,
- les entreprises adaptées et l'intérim spécialisé.

Et comme chaque année, un entretien individuel avec un coach professionnel pour revoir son projet ou simuler un entretien d'embauche était proposé à chaque participant. Plus de 50 personnes étaient présentes à cette journée et les retours sont tous très positifs.
Nous sommes particulièrement fiers d'avoir pu accueillir des personnes de toute génération, des plus anciens en situation de reclassement professionnel aux plus jeunes encore en formation venus de l'IEM de Talence, ainsi que de tous types de handicap. Nous remercions les intervenants (La Maison de l'Emploi de Bordeaux, NextgenRH, Adecco, APF Entreprises et M. Delhomme) les bénévoles du groupe emploi, les jeunes volontaires d'Uniscité et bien-sûr les coachs pour leur participation à nos côtés et pour leur précieuse contribution au succès et à la qualité de cette journée.

Thierry Ganille - Membre du CAPFD

Evénementiels

3ème édition
de l'élection de Miss et Mister APF,
qui aura lieu
Le samedi 12 mars 2016

Salle Gérard Philippe à Martignas-sur-Jalles
de 14h à 19h

Vous le savez, nous avons le grand plaisir d'organiser la 3ème édition de l'élection de Miss et Mister APF, qui aura lieu le samedi 12 mars 2016.

Pour ce faire, c'est toute une équipe qui s'est mise au travail, depuis plusieurs mois :

- Laure et Yoann, les deux coordinateurs bénévoles de l'événement
- L'association Jall'Handy, qui nous accorde sa confiance et nous soutient grandement
- Le Foyer Monséjour et l'IEM de Talence qui sont des partenaires actifs
- Et enfin, la Brigade du TREMMA, l'équipe de volontaires en service civique, qui a rejoint les rangs pour apporter dynamisme et engagement…
- Sans oubliez de nombreux partenaires qui vont venir enrichir le projet…. Mais je ne vous dis pas tout, il faut bien quelques surprises !!!

Comme vous le verrez également, nous travaillons sur cette thématique, qui nous tient à cœur en proposant des ateliers ouvert à tous :

Lors de ces journées **« ateliers spécifiques »,** vous allez pouvoir, en lien avec le thème : participer, débattre, partager vos ressentis avec un professionnel spécialisé.

De plus, **des stands seront mis en place** :

- Maquillage, coiffure, esthétique, manucure…
- Photo, vidéo
- Expression scénique, regard de l'autre, estime de soi
- Vie affective et sexuelle, échanges et témoignages
- Tenue vestimentaire….

Alors si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous contacter :

- CASTAING Laure – ROMERO Yoann

Chargée de la coordination de la 3ème édition de Miss et Mister APF
Portable : 06 67 67 84 57 / 06 08 37 74 46
miss-et-mister-apf33@orange.fr

Stéphanie Jacob
Responsable des actions d'intérêt collectif
Chargée du développement territorial et des actions partenariales

Miss Mister APF 2016

Appel à Candidature pour l'Election Miss et Mister APF 2016

Dans le cadre de la journée du VIVRE ENSEMBLE, de l'association Jall Handy

N'hésitez pas à nous rejoindre aux différents ATELIERS Gratuits et Ouvert à TOUS :

SAMEDI 12 DÉCEMBRE 2015
Sur le thème " L'estime de soi "

SAMEDI 16 JANVIER 2016
Sur le thème " Vie affective et sexuelle"

Lieu de rendez-vous Délégation
APF - Gironde
30 Rue Delacroix
33200 BORDEAUX Caudéran

Si besoin vous pouvez nous contacter :
Laure CASTAING et Yoann ROMERO
miss-et-mister-apf33@orange.fr

Stéphanie JACOB
stephanie.jacob33@orange.fr

05.56.08.67.30

APF

JALL'HANDY

APF 2016

INFORMATIONS

Pour la 3ème édition de l'Election Miss et Mister 2016, nous vous donnons rendez-vous le :

Samedi 12 Mars 2016
Salle Gérard Philippe
33120 Martignas-en-Jalles
de 14h00 à 19h00

Conditions pour s'inscrire :

- Être majeur
- Être adhérent à l'association APF ou Jall'Handy
- Participation obligatoire de 5€
- Ne pas avoir déjà eu de titre

Les Ateliers Spécifiques

Le Samedi 12 décembre 2015 et Samedi 16 janvier 2016 :
Lors de ces journées « Atelier Spécifique », vous allez pouvoir en lien avec le thème : Participer, Débattre, Partager vos ressenties avec un professionnel spécialisé.

De plus, des stands seront mis en place : Beauté, Maquillage, Coiffure, Photo et bien d'autres encore... !!

ON VOUS ATTEND !!

PLANNING PREVISIONNEL des événementiels APF jusqu'en juin 2016

DATES	ACTIONS
Janvier 2016	Samedi 9 : **Repas de la nouvelle année** à St Pey d'Armens dans le Libournais
Février 2016	Mardi 10 : **Carnaval – chandeleur** au Foyer Monséjour (33200 Bordeaux) Samedi 27 : **Assemblée départementale** à la Délégation, 30 rue Delacroix 33200 Bordeaux
Mars 2016	**Semaine nationale du handicap** Samedi 12 : **3ème édition de Miss er Mister APF** à Martignas sur Jalles
Mai 2016	**Conférence sur la vie affective et sexuelle à Mérignac**
Juin 2016	**Fête du Sourire « spécial euros 2016 »** Mardi 28 : **journée de fin d'année »**

Handi Donc ??

Interview de deux adhérents ayant participé à l'événementiel HanDidon

Hélène Vallantin Dulac

Thierry Faget

E33 :
Pourquoi avoir choisi de participer à Handidon ?

Hélène V.D :
« J'ai un historique avec l'APF et c'était une action pour l'APF et comme la Délégation départementale du Pas de Calais d'où je viens a fermé en 2014, c'était important de s'engager pour la Délégation de la Gironde.

***Thierry F**. :*
« Je me sens impliqué vis-à-vis de l'association et vu la conjoncture actuelle, toutes les associations ont besoin d'argent. »

E33 : Avez-vous été de bons vendeurs ?!

Hélène V.D :
« oui, j'ai vendu environ 30 carnets en 2014 et environ une douzaine en 2015. Mon objectif est de faire comme en 2014 !
Thierry F. :
« oui, à fin octobre, j'avais déjà vendu énormément de carnets ! Il faut que tous les acteurs APF se sentent concernés ! »

E33 : Comment avez-vous fait pour vendre ?

Hélène V.D :
« Je me suis déplacée dans les parcs, sur les quais, devant le grand théâtre. Il faut se déplacer là où les gens sont souvent assis, comme ça, ils sont plus disponibles ! »

Thierry F. : *« J'ai beaucoup d'amis, j'ai un cercle social important, ou lors de fêtes, j'avais toujours sur moi des carnets ! J'ai aussi participé le 9 octobre (journée mondiale du Handicap avec un grand temps fort Handidon) en allant dans les rues de Bordeaux avec les jeunes volontaires d'Uniscité. »*

E33 : Qu'attendez-vous d'une opération comme celle là ?

Hélène V.D :
« ça permet de faire connaître l'asso et au-delà des ventes, les gens sont curieux de savoir « comment on vit quand on est une personne handicapée ».
Ça déclenche une discussion, même s'il faut y passer du temps, ça vaut le coup ! Si on n'avait pas ce prétexte de leur proposer cette opération avec des lots, de leur proposer un concours, il y a des gens qu'on n'aurait pas rencontré, avec lesquels on n'aurait pas discuté. »
Thierry F. :
« Handidon, c'est pour faire vivre les délégations et je crois que c'est important de s'impliquer. Je crois que pour l'édition de l'année prochaine, permettez-moi de lancer un appel : mobilisons-nous pour Handidon 2016 ! Merci. »

Une interview très cordiale et convaincante avec de très sympathiques adhérents qui ont bien voulu *« se prêter au jeu » !*

Marie-Hélène Sallé
Chargée de communication

La Délégation APF de la Gironde aurait-elle une brigade ? ….eh bien oui !! et …la voilà ! … elle a divers projets « pour cible » !

La brigade du TREMMA entre en action !

Bonjour à tous !

Vous pouvez donc nous identifier sur cette photo grâce au trombinoscope !

Nous sommes les six nouveaux volontaires en service civique pour cette année 2015/2016. Notre équipe se compose de **T**héo, **R**omain, **E**lena, **M**anon, **M**arion et **A**mandine (TREMMA). Nous sommes très heureux de nos premiers pas au sein de l'APF et enthousiastes à l'idée de travailler à vos côtés jusqu'en juin 2016. Nous avons été accueillis par Stéphanie qui nous a expliqué le fonctionnement de la structure. Puis nous avons tout de suite été mis dans le vif du sujet en participant lors de nos premiers jours aux réunions de groupes Relais sur les secteurs, en assistant aux groupes : Acti'lib, percussions ; mais aussi en étant présents aux forums associatifs et en participant activement à la vente de tickets-dons pour HandiDon, la nouvelle opération Ressources de l'APF…
Nos missions consistent à mettre en place de l'animation et des projets pour et avec les acteurs de la Délégation : sorties, journées de sensibilisation, fêtes annuelles….
Chers adhérents et adhérentes, n'hésitez pas à nous solliciter si vous désirez réaliser des projets ou si vous avez des idées d'actions.
En espérant passer d'agréables moments à vos côtés !

La brigade du Tremma

La vie des groupes

Le groupe « atelier cuisine » s'en est allé…vive le nouveau groupe : *COOK HAND BALADS*

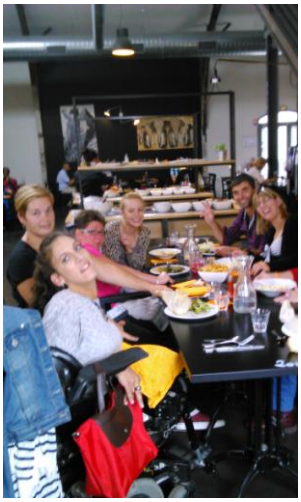

A la demande unanime, cette année nous avons décidé de sortir des murs de la délégation pour profiter suivant la météo de sorties diverses proposées par les membres du groupe mais de garder une fois par mois la confection d'un repas "à thème" et de passer un moment convivial avec la bonne humeur comme règle principale.
Nous sommes allés nous « balader » à l'institut CERVANTES pour l'exposition "GOYA", flâneries à Mérignac Soleil, exposition permanente au musée d'Aquitaine, Foire Expo au lac.
Pour les repas, quant à eux : Thème *ITALIE et gâteaux d'anniversaire. Pour les prochains repas : cap sur L'ESPAGNE pour une bonne PAËLLA et repas de "Jeun's" avec l'équipe des sympathiques "TREMMA" !*
En prévision: visite du centre de secours de Bruges, cirque GRUSS, zoo de Gujan-Mestras, balade sur le bassin etc....
Supers « recettes » en perspective !!!

Jean-Michel Estevez
Référent du groupe cook hand balads

Retour sur le programme de l'été : les Estivales

C'est par une belle après-midi chaude et ensoleillée d'automne qu'une trentaine de personnes se sont retrouvées samedi 31 octobre à la Délégation pour prolonger encore un peu les bons moments de cet été…

Retour en « diaporama-photos » sur les **Estivales** 2015 chaudes, parfois fatigantes, mais toujours intéressantes… Des photos attendrissantes, colorées et étonnantes au zoo de la Palmyre magnifiquement prises par les estivants, chaleureuses et souriantes de la visite de Bordeaux, fatigantes d'Aubeterre, enchanteresses de la Grotte de Tourtoirac, de découvertes et curiosités aux moulins de Dordogne, sportives et bucoliques de la ballade en canoë sur la Dordogne, de talentueuses photos d'art des bouteilles de cognac à Jarnac, des moyenâgeuses d'Issigeac, des salées du port des Salines à l'Ile d'Oléron. Mais aussi quelques images manquantes des sorties non faites ou incomplètes…
Un grand merci à tous les bénévoles qui ont partagé leurs vacances avec les adhérents : Dominique, Hélène, Jean-Pascal, Nadine et Marie-Christine, les animateurs du comité de pilotage ; mais aussi à Cécilia, Bernard, Francis, les deux Jean-Michel, Philippe, Romain et Henri d'avoir été des chauffeurs attentionnés et garants de la sécurité sur les routes d'Aquitaine et du Poitou et encore à Mathieu, Claude, Chantal, Marie-Claire, Evelyne pour avoir apporté leur gentillesse, leur bonne humeur et leur disponibilité dans **l'accompagnement du groupe des Estivales**. Et enfin à l'IEM de Talence pour le prêt de deux véhicules climatisés appréciés tout particulièrement cet été, bien chaud !
Une lecture à deux voix, celles de Claude et Nadine, du journal de bord tenu à l'occasion du **séjour de délégation à Hendaye fin août**, moins gâté par le temps précéda un diaporama lui aussi très bien mis en valeur par de superbes photos dont certaines au format paysages étaient dignes d'exposition !
Merci à Cécilia, Jean-Pascal, Jean-Michel, Annie, Evelyne, Vanessa, Elisabeth, Aurore, Philippe, Claude d'avoir permis la réalisation de ce magnifique séjour.
Un petit goûter convivial clôtura l'après-midi sans le passage de sorcières ou autres diablotins Hallowéens !

Marie-Ange Torralba y Vendrelle
Référente des Estivales

A l'approche de l'hiver, Marie-Ange nous a gardé au chaud des sorties tant appréciées…voici quelques souvenirs !

Aubeterre

Grotte de Tourtoirac

Zoo de la Palmyre

Dordogne

Moulin en Périgord blanc

Issigeac

Chroniques et courriers des lecteurs

L.A unconfidential !!

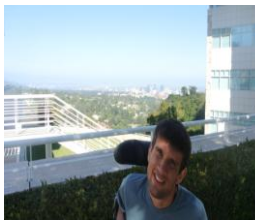

« Lorsqu'on m'a proposé de rédiger un article sur mes expériences de voyage, je me suis longuement demandé quel voyage j'allais vous faire partager ! J'ai tout de suite été tenté de choisir ma toute première escapade « à la solitaire » mais, j'ai pensé qu'elle manquerait de sel.
J'ai donc décidé de vous narrer l'un de mes plus beaux voyages.
Vous êtes prêts ? *Alors, installez-vous bien confortablement dans votre fauteuil ! Attachez votre ceinture !* ***Mesdames, Messieurs : bienvenue sur le vol « Roulette Airways » n° 0000001 à destination de Los Angeles !! Décollage imminent*** *(oui, je vous épargne des consignes de sécurité que personne n'écoute) !*

Départ de l'aéroport Bordeaux–Mérignac le 9 juin 2014, direction aéroport Roissy – Charles de Gaulle !
Mais pourquoi passer par Paris pour aller à Los Angeles, me direz-vous ? Tout « simplement » parce qu'il n'y a pas d'avion assez gros et effectuant de vol international depuis Bordeaux, pour prendre en charge un fauteuil électrique !
Une fois installé dans l'avion « à l'aide » (un bien grand mot) d'une mini chaise à roulettes sur laquelle j'avais l'impression de jouer le rôle d'un cow-boy en plein rodéo ; étant donné l'étroitesse de la surface d'assise de celle-ci et de sa stabilité plus que précaire mise à rude épreuve par mes mouvements athétosiques (heureusement que mon auxiliaire de vie était là pour me tenir), le vol se passa sans encombre.

Arrivé à Los Angeles, je priai pour que mon fauteuil électrique sorte de la soute en entier. Alléluia : il en sortit indemne ! Nous récupérâmes le véhicule adapté que j'avais réservé et nous retrouvâmes notre hôtel à Santa Monica.

Remis de la fatigue du vol, nous commençâmes à nous acclimater à la mégapole de Los Angeles, constituée de plusieurs villes de taille moyenne entrecroisées par de véritables autoroutes urbaines, et par la visite du port de plaisance de Marina del Rey situé au sud de l'agglomération.

Le lendemain, nous ne pûmes résister à l'appel d'Hollywood ; haut-lieu de la production cinématographique mondiale. Je fus littéralement subjugué par la visite des studios Universal et par son parc d'attraction basé sur l'univers du cinéma : ces lieux, ainsi que leurs activités, sont ***entièrement accessibles*** *aux personnes à mobilité réduite !*

Les jours suivants, nous avons sillonné la colline d'Hollywood, en faisant une halte afin de photographier Hollywood Signs, et pour emprunter le Walk of fame ; trottoir dont le dallage est constitué d'étoiles reprenant le nom des plus grands acteurs du 7 ème art.

Puis, nous avons passé beaucoup de temps au bord de l'océan Pacifique, en visitant notamment Catalina Island, île située au sud de la baie de Los Angeles : là encore, je n'ai rencontré ***aucune difficulté d'accessibilité que ce soit pour monter sur le bateau ou pour circuler dans l'île****.*

Mais mon plus beau souvenir restera, sans aucun doute, la plage de Venice beach. ! »

Paul Lalange
Adhérent

Sortie catamaran pour quelques résidents du Foyer APF Monséjour et que vogue l'équipage !!

« Les 3 et 4 septembre, 4 résidents (Jennifer Bru, Philippe Falaux, Philippe Hernandez, moi-même et 2 accompagnants (Philippe et Camille) sommes partis voguer sur un catamaran à Arcachon.

Dès notre arrivée, notre skipper nous attendait car il venait de débarquer un groupe qui avait passé la nuit d'avant. Il nous attendait aussi avec des amis à lui et son bateau à lui.

On nous installe dans le bateau, puis après l'apéro et le repas, l'après-midi se passe entre sieste, baignade et pêche.

Le soir après le repas, un gars nous fait un petit cours d'astronomie. Il nous explique ce qu'est une étoile, une planète etc.,,,,,
Puis on s'installe tant bien que mal sur le bateau pour la nuit.

Le lendemain, debout de bonne heure ! car il fallait rendre le bateau vers 9h.
On avale vite un café, direction port d'Arcachon.
On attend Philippe qui règle les dernier petits problèmes, s'en suivi un petit tour dans Arcachon puis resto à Gujan avant le retour au foyer. »

Belle expérience à renouveler !

Thierry Faget
Adhérent et résident du foyer Monséjour

Délégation de Gironde

INSCRIPTIONS 2015-2016

N° d'adhésion * : ……
Date d'échéance : ……

* **l'adhésion est obligatoire pour toute(s) inscription(s)**
(25€ /an, gratuite la 1ère année pour les jeunes de moins de 25 ans, tarif réduit famille)

1/ Merci de **cocher les activités choisies** au **dos de cette fiche d'inscription**.
2/ **Envoyer le paiement** avec cette fiche d'inscription à la Délégation APF de Gironde

A compléter entièrement

Nom/prénom : ----------

Adresse COMPLETE : ----------

(Code postal + ville) : ----------

tél.fixe : ----------**tél. portable** : ---------- **(IMPORTANT)**

Famille ☐ tuteur ☐ curateur ☐ structure ☐ autre ☐
(à compléter ***obligatoirement*** *et* ***totalement*** *si vous êtes dans ce cas)*.

NOM et ADRESSE de la personne **ou** de la structure **:** ----------

---

Tél .fixe : ---------- **Tél. portable** : ----------

Adresse mail : ----------

IMPORTANT : Nom de la personne à contacter en cas d'urgence (Famille, curateur, structure…..) :

Précisez, SVP, si vous êtes :

En fauteuil roulant électrique ☐ manuel ☐ semi-valide ☐
Difficulté d'élocution ☐ - J'ai besoin de mon auxiliaire de vie et elle m'accompagne pendant l'activité ☐
(Nos bénévoles ne sont pas des auxiliaires de vie)

Délégation APF de Gironde 30 rue Delacroix - 33200 BORDEAUX Tél. 05 56 08 67 30 - Fax 05 56 08 28 87-
Mail: dd.33@apf.asso.fr
Blog: http://apf33.blogs.apf.asso.fr - facebook

2015 - 2016

Groupes Activités *Où ? à la délégation*	
Arts créatifs Lundi de 14h30 à 16h30 **Cotisation annuelle : 40 € /An** Par chèque (à l'ordre de l'APF) ☐ en espèces ☐	☐
Cook Hand Balads Mardi à 14h30 jusqu'à 20 h (le contenu de l'activité sera défini avec le groupe) **6€ en espèces** chaque mardi au référent du groupe	☐
Percussions Mercredi de 16h à 17h30 **Cotisation annuelle : 50 €** Par chèque (à l'ordre de l'APF) ☐ en espèces ☐	☐
Danse de salon handi-valide « Hand To Hand », partenaire Vendredi de 14h à 17h15 selon les niveaux **Cotisation fixée par l'association partenaire et à régler à Hand To Hand** (vous renseigner)	☐

Groupes Relais	
Bassin / Cotisation annuelle : 10 € 2ème et 4ème mercredis/mois de 14h30 à 17h Au club d'athlétisme de l'UAGM, Gujan Mestras Par chèque (à l'ordre de l'APF) ☐ en espèces ☐	☐
Bègles / Cotisation annuelle : 10 € 2ème et 4ème jeudis/mois de 14h à 17h Maison Partagée (cité M. Thorez - Bât D) Par chèque (à l'ordre de l'APF) ☐ en espèces ☐	☐
Langon / Cotisation annuelle : 10 € 2ème et 4ème vendredis/mois de 14h30 à 17h Maison des Associations (20 bis rue Abel Gourgues) Par chèque (à l'ordre de l'APF) ☐ en espèces ☐	☐
Libourne / Cotisation annuelle : 10 € 1er et 3ème vendredis/mois de 14h30 à 17h Maison des Associations (47 Bld de Quinault) Par chèque (à l'ordre de l'APF) ☐ en espèces ☐	☐
Lormont / Cotisation annuelle : 10 € 2ème et 4ème vendredis/mois de 14h à 17h CCAS de Lormont Espace Info Santé, rue Montaigne Par chèque (à l'ordre de l'APF) ☐ en espèces ☐	☐
Mérignac / Cotisation annuelle : 10 € 1er et 3ème jeudis/mois de 15h à 17h30 Maison des Associations (55 av du Mal de Lattre de Tassigny) Par chèque (à l'ordre de l'APF) ☐ en espèces ☐	☐
Talence / Cotisation annuelle : 10 € 1er et 3ème mercredis/mois de 14h à 17h Ateliers du Dôme (221 av de Thouars)	☐

Groupes Initiative *Où ? à la délégation*	
Acti'lib Mercredi de 14h30 à 16h (avec l'association l'AQUELA) **Cotisation annuelle : 40 €** Par chèque (à l'ordre de l'APF) ☐ en espèces ☐	☐
Ressources : Contacter la délégation	☐
Difficulté d'élocution et de Communication D.E.C 1er et dernier lundi de chaque mois de 14h30 à16h30 **Cotisation annuelle 20 €:** Par chèque (à l'ordre de l'APF) ☐ en espèces ☐	☐
Amitié Jeudi de 14h30 à 17h30 **cotisation annuelle : 40 €** Par chèque (à l'ordre de l'APF) ☐ en espèces ☐	☐
Groupes Initiative *hors de la délégation*	
Chorale « Canta Medley » (Maison partagée de **Bègles**) 1er et 3ème jeudis/mois de 14h à 16h30 **Cotisation annuelle : 10 €** Par chèque (à l'ordre de l'APF) ☐ en espèces ☐	☐
Sensibilisation (écoles….) : Contacter la délégation	☐

Groupes d'entraide	
Lien par téléphone (à la Délégation) 1 fois/semaine ou tous les 15 jours	☐
Pairs accompagnateurs (à la Tour de Gassies) 1er et 3ème mardis de 16h30 à 18h30	☐
Emploi (à la Délégation) 1 fois/mois le mercredi soir	☐
Accessibilité- Transports Contacter la Délégation	☐
Parentalité (à la Délégation) Groupe en sommeil, contacter la Délégation si intéressé	☐

. Délégation APF de Gironde
30 rue Delacroix - 33200 BORDEAUX
Tél. 05 56 08 67 30 – Fax 05 56 08 28 87-
Mail : dd.33@apf.asso.fr
Blog: http://apf33.blogs.apf.asso.fr

GROUPES RELAIS de SECTEURS

SECTEURS	LIEUX	HORAIRES	ACTIONS / PROJETS
CUB Centre Mérignac **Référent :** **Thierry FAGET**	**Maison des Associations** 55 av. de L. de Tassigny 33700 Mérignac	**1er et 3ème** **Jeudis / mois** **15h à 17h30**	**Accessibilité – transports** **Sorties culturelles,** **lien et convivialité**
CUB Sud Bègles **Référent :** **Jeames GADRAS**	**Maison Municipale de la Musique** 57 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Bègles	**2ème et 4ème** **jeudis /mois** **14h à 16h30**	**Sorties, loisirs,** **week-end, Jeux,** **mise en place de projets**
CUB Sud Talence **Référentes :** **Hélène VALLENTIN DULAC** **Evelyne BELAIR**	**Aux Ateliers du Dôme** 221, avenue de Thouars 33400 Talence	**1er et 3ème** **mercredis/mois** **14h à 16h**	**Sorties, loisirs,** **week-end, Jeux,** **mise en place de projets**
CUB Rive Droite Lormont **Référent :** **Said BERREGRAGUE**	**CCAS de Lormont** Espace Infos Santé Rue Montaigne - 33310 Lormont	**2ème et 4ème** **vendredis/mois** **14h à 17h**	**Lien et convivialité** **Sensibilisation dans les écoles, accessibilité**
LIBOURNAIS Libourne **Référent :** **Jean-Pascal RAILLARD**	**Maison des Associations** 47 Boulevard de Quinault 33500 Libourne	**1er et 3ème** **vendredis/mois** **14h30 à 17h**	**Lien et convivialité –** **Actions ressources –** **Accessibilité**
LANGONAIS Langon **Référente :** **Béatrice CHATENET**	**Maison des Associations** 20 bis rue Abel Gourgue 33210 Langon	**2ème et 4ème** **vendredis/mois** **14h30 à 17h**	**Lien et convivialité –** **Sorties –** **Atelier d'arts créatifs**
BASSIN Gujan-Mestras **Référente :** **Stéphanie Jacob**	**Club d'athlétisme de l'UAGM** Rue Pierre Corneille 33470 Gujan-Mestras	**2ème et 4ème** **mercredis/mois** **14h30 à 17h**	**Activités sportives,** **culturelles,** **sensibilisation…**

Stéphanie JACOB, Responsable des actions associatives de secteur
Tél : 05 56 08 67 30/ 06 71 22 28 64 ou stephanie.jacob33@orange.fr

Demande de documentation gratuite et confidentielle sur les legs, donations et assurances-vie

A retourner sous enveloppe affranchie à l'adresse ci-contre.

❑ Je souhaite recevoir votre brochure **Legs, Donations & Assurances-Vie.**

❑ Je souhaite être contacté(e)
Les horaires auxquels vous pouvez m'appeler :
.....

❑ Mme ❑ Mlle ❑ M. ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Tél. ..... E-Mail (facultatif) .....

En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux informations vous concernant, en vous adressant à notre association. Sauf opposition de votre part, les noms, prénoms et adresses de nos adhérents et donateurs sont communiqués à nos services internes et aux organismes liés contractuellement à l'APF.

OUI, J'ADHÈRE AUJOURD'HUI !

Merci de compléter ce coupon et de nous le retourner avec votre règlement sous l'enveloppe jointe à ce document sans l'affranchir ou de le remettre directement à votre délégation départementale.

OUI, JE SOUHAITE SOUSCRIRE :

Votre adhésion et votre don complémentaire vous donnent droit à une réduction d'impôts de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

❑ **Cotisation individuelle** à l'APF au prix de 25 € — DHND14 — €

OU

❑ **Cotisation familiale*** : ❑ 2 personnes (40 €) ❑ 3 personnes (45 €) ❑ 4 personnes (60 €) ❑ 5 personnes (75 €) ❑ 6 personnes (90 €) — DHNF14 — €

Merci de rajouter sur papier libre, le nom des personnes à affilier.

OU

❑ **1ère cotisation à l'APF pour les 18/26 ans** — DHJA14 — 0 €

ET

❑ **Abonnement d'1 an** au magazine *FAIRE FACE* au tarif préférentiel de **22 €** en tant qu'adhérent de l'APF (au lieu de 33 €) — AFAA14 — €

ET/OU

❑ **J'apporte mon soutien à l'APF** (facultatif) par un don complémentaire de : — €

TOTAL de mon règlement : €

* appartenant au même foyer fiscal

Tarifs valables jusqu'au 31/12/2014

❑ Mme ❑ M. Nom.....

Prénom.....

N° ..... Rue.....

.....

CP |_|_|_|_|_| Ville.....

E-mail .....

Ci-joint mon règlement par :
❑ chèque à l'ordre de l'Association des Paralysés de France
❑ carte bancaire, merci de nous contacter au : 01 53 80 81 04

FDD2014

En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux informations vous concernant, en vous adressant à notre association. Les noms, prénoms et adresses de nos adhérents et abonnés sont communiqués à nos services internes et aux organismes liés contractuellement avec l'APF. Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient transmises, il vous suffit de nous écrire en précisant vos nom, adresse et numéro d'adhérent ou d'abonné.

Les structures

✓ **Bureau Régional APF**
Rue Guilhou - 33200 BORDEAUX
Tél : 05 57 22 28 90
E-mail : br.bordeaux@apf.asso.fr

✓ **SAVS** (**S**ervice d'**A**ccompagnement à la **V**ie **S**ociale)
SAAD (**S**ervice d'**A**ide et d'**A**ccompagnement **à D**omicile)
49 rue Marceau - 33110 LE BOUSCAT
Tél : 05 57 22 47 52
E-mail : savs.le-bouscat@apf.asso.fr

✓ **Appartements de Préparation et d'Entraînement à l'Autonomie (APEA)**
Résidence Foncastel / Bat C - Appt 270
9, rue du Muguet - 33700 MERIGNAC
Tél : 05 56 97 57 52

✓ **Institut d'Education Motrice (IEM)**
Domaine Château Raba
Rue Ronsard - 33400 TALENCE
Tél : 05 56 84 49 90
E-mail : iem.talence@apf.asso.fr

✓ **Foyer Monséjour**
28 ter rue Delacroix
33200 Bordeaux
Tél : 05 56 12 16 16
E-mail : foyer.bordeaux@apf.asso.fr

✓ **IEM/JES Arc-en-ciel Département Handas**
10 allée Jeanne Chanay - 33600 PESSAC
Tél : 05 56 45 26 92
E-mail : iem.pessac@apf.asso.fr

✓ **SESSAD APF Département Handas**
24 avenue des Pyrénées
33110 Le Barp
Tél : 09 64 11 56 13
E-mail : sessd.lebarp@apf.asso.fr

Tiré à 600 exemplaires / Dépôt légal : à parution / Imprimerie : Haut-Carré – 351, cours de la Libération – 33405 Talence
Mise en page : Marie-Hélène Sallé Directeur de publication : Brigitte Larbodie
Comité de rédaction : B. Larbodie, O. Monteil, J-M Favier, S Jacob, M-H Sallé, S Laour
Ont collaboré à ce N°: Olivier Monteil, Brigitte Larbodie, Jean-Marc Favier, Stéphanie Jacob, Philippe Lefebvre, Patrick Parrot, Thierry Ganille, les volontaires Uniscité, Marie-Ange Torralba y Vendrelle, Paul Lalange, Thierry Faget, Hélène Vallantin Dulac, les membres du groupe relais du Libournais, Brigitte Houdayer, Marie-Hélène Sallé, Jean-Michel Estevez
Photos : APF/ Philippe Martin/ Christelle Ba
Association des Paralysés de France / Siège national : 17, bd Auguste Blanqui - 75013 Paris